



SIGETA

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE GESTION DES TERRAINS D'ACCUEIL

Envoyé en préfecture le 07/05/2024

Reçu en préfecture le 07/05/2024

Publié le 07/05/2024

ID : 074-257401729-20240502-D2024_04_18-DE



DELIBERATION

2024 04 18

Séance du mardi 2 mai 2024 à 14h00 au siège du SIGETA

Présidente : METRAL Christelle

Date de convocation : 11/04/2024

Report : Comité annulé pour défaut de quorum le 30 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 8

Pouvoirs : 0

Nombre de votants : 8

Présents : BELMAS Jean-Pierre, DEMONCEAU Henry, GILET Laurent, LAVOREL Joelle, MAGNIN Alban, METRAL Christelle, MIVELLE Laurent, SAFONOVA Léna

Excusés : ANTONIELLO Claude, BOGET Alain (Suppléant), CLAUDE Josette, COTTET Danielle MORETTON Yannick, MAGNIN Jean-Louis, METRAL Christelle, MIVELLE Laurent, PUGIN André, RANNARD Paul.

Absents : AYEB Ines, BELLATON Jacques, CHEMINAL Yves, MARTINEZ Julian, DE VIRY François, SAUGE Pascal, SCHUFFENECKER Anthony, SEVE François, VERDONNET Christian.

Secrétaire de séance : BELMAS Jean-Pierre

Objet : **REGLEMENT INTERIEUR AIRE ANNEMASSE**

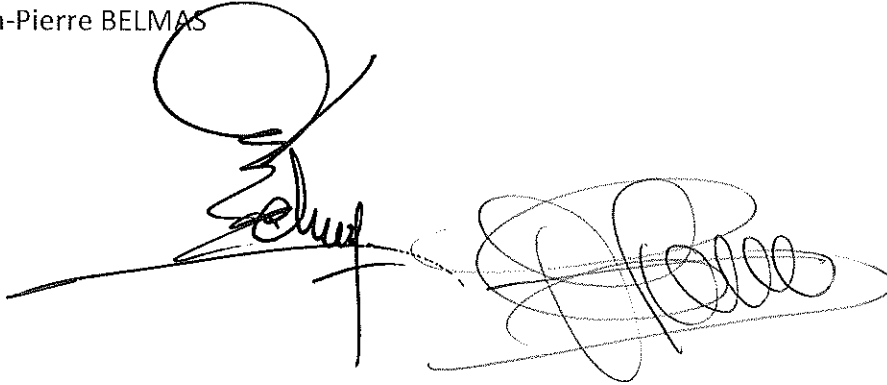
Il s'avère nécessaire d'adapter les dispositions du règlement intérieur de l'aire d'accueil concernant plusieurs points :

- Annexe 1 récapitulant les tarifs appliqués sur l'aire.
- Annexe l'annexe 2 mise en place de retenues forfaitaires
- Annexe 3 permettant aux voyageurs d'accepter et déclarer d'avoir pris connaissance du règlement intérieur.
- Préambule
- Condition d'entrée sur l'aire
- Modalité de départ
- Durée du séjour
- Fermeture des aires
- Interdiction majeur
- Sanction en cas de non-respect
- Responsabilité
- Règlement de protection des données personnelles
- Vidéo protection

Après avoir entendu la Présidente et proposé des modifications

L'assemblée adopte à l'unanimité l'ensemble du règlement intérieur de l'aire.

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre BELMAS



La Présidente,
Christelle METRAL

